

Résolution présentée par la délégation de la

République du Malawi

Thème Agenda 2030 pour le développement durable

Concerne Le basculement du marché international du thé dans une économie durable et fairtrade

L'Assemblée Générale,

Constatant que la République du Malawi est le deuxième producteur de thé en Afrique,

Reposant notre économie essentiellement sur la production et l'exportation de thé, comme énormément d'autres pays en voie de développement,

Travaillant dans des conditions inhumaines, qui ne respectent pas les droits de l'Homme,

Vivant sous le seuil de pauvreté (concernant 62% de la population), ce qui révèle et accentue des problèmes sociaux tel que le commerce sexuel, le chômage, la malnutrition et les économies informelles,

Désirant une redynamisation économique, sociale et solidaire pour notre pays ainsi que pour les autres pays producteurs et exportateurs de thé,

Ambitionnant une union des pays producteurs et exportateurs de thé afin de réguler l'offre, le prix et le circuit commercial du thé.

Décide de la création d'un cartel international du thé (OPPT) afin de fixer l'offre et les prix guidés par une politique durable et sociale ;

- par une réglementation plus stricte ainsi qu'un encadrement étatique et international ;
- d'une collaboration avec les acteurs impliqués dans le marché du thé (des ONGs à l'échelle nationale et internationale, des multinationales et des États ;
- que l'ONU soit l'entremetteuse entre les producteurs, exportateurs et importateurs de thé.

Le texte français fait foi